

Les 48h pour les internes ça peut marcher !

Olivier TURRINI

Résumé

Les 48h hebdomadaires sont le résultat d'une loi européenne « validée » par la France depuis début 2015, ce qui implique une responsabilité non négligeable des chefs de service en cas de problème médico-légal. Fait important, elle vient s'imbriquer avec la réforme du DES qui a été mise en place depuis le mois de novembre 2017 et qui impose notamment un programme d'enseignement hebdomadaire. Ainsi, si les internes travaillent 48h par semaine, ils pourront facilement assister à ces enseignements.

En pratique, si l'on veut vraiment mettre en place un temps de travail « régulé », il faut plusieurs conditions. La première est de ne pas basculer « brutalement » sans en avoir discuté avec l'ensemble de l'équipe et des internes afin de le faire comprendre et de réfléchir ensemble sur la façon de le mettre en place en fonction des contraintes du service. La seconde est d'établir (et c'est dans la loi) un planning de présence de chaque interne en estimant leur temps de travail quotidien entre 10h et 12h. La troisième est d'admettre que certains jours il y aura moins d'internes qu'habituellement et que les « séniors » devront s'aider entre eux au bloc ou contribuer à la tenue de la salle (ces jours sont facilement identifiables de par le planning et donc cette situation ne sera jamais une surprise de dernière minute). La quatrième enfin est que les responsables des DES organisent (si cela n'est déjà fait) les enseignements qui complèteront la formation des internes. Certes l'organisation optimale de ces enseignements peut prendre du temps mais cela ne doit pas être un prétexte pour ne pas initier un travail régulé pour les internes. Il est certain que chaque service est différent avec ses propres contraintes (tableau de garde, nombre de chirurgiens, activité, congés...) qui peuvent poser problème à une telle organisation. Il est aussi certain qu'une certaine souplesse est nécessaire (il ne s'agit pas de « pointer » et de discuter à l'heure près). Mais débiter, par exemple, avec 60h par semaine serait un vrai pas en avant.